

Charte du Chantier Participatif APACHE



« Un chantier participatif APACHE est une proposition claire d'un autoconstructeur à réaliser un travail défini, ce travail ayant un intérêt écologique et pédagogique ; il se différencie d'un chantier de pure entraide, qui pourra quant à lui s'organiser de manière informelle entre adhérents ; son domaine d'intervention doit être couvert par l'assurance de l'association »

ATTENTION : L'assurance de l'association ne couvre aucuns travaux en hauteur, en principe, même ceux effectués sur un escabeau sont proscrits. Les chantiers participatifs APACHE ne pourront donc jamais concerner les travaux sur échafaudage, échelle, et évidemment sur toiture.

Etat d'esprit général et engagements de la charte :

Nous, autoconstructeurs et bénévoles des chantiers participatifs APACHE, nous engageons :

- dans notre acte de construction, à préserver l'environnement par le choix des techniques et de matériaux privilégiant les matériaux premiers, les ressources naturelles, locales, et de faibles incidences sur l'écosystème et la biodiversité ;
- dans nos relations aux autres membres, à respecter les choix de chacun, et à privilégier une ouverture d'esprit constructive ;
- à soutenir l'association dans ses actions par une adhésion à jour ;

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en ligne sur le site internet des photos du chantier, nous autorisons l'association APACHE à diffuser notre image (en cas d'opposition, merci de le signaler clairement à côté de votre nom/signature, en bas de document).

Nous, autoconstructeurs accueillants, nous engageons :

- à participer à part entière au bon déroulement de notre chantier participatif ;
- à nous faire accompagner soit par un professionnel rémunéré par nos soins, soit par un membre bénévole d'APACHE, lors des phases de travaux dont notre maîtrise n'est pas complète, afin d'obtenir une assistance à la préparation et à la coordination, et d'assurer la transmission d'un savoir-faire ;
- à organiser l'emploi du temps entre les périodes consacrées aux explications, aux échanges de connaissances, et à celles consacrées à l'activité travaux ;
- à fournir les jours J, en ayant suffisamment anticipé, les matériaux nécessaires aux travaux, ainsi que des conditions favorables à l'accueil des bénévoles (accès correct, point d'eau, abri, toilettes, sèches ou pas) ;
- à sécuriser nos chantiers pour l'accueil des bénévoles ;
- à refuser l'accès au chantier à toute personne dont l'état nous semblerait inapproprié (blessure, maladie, fatigue, ébriété...)
- à fournir l'essentiel du repas (même si les participants peuvent bien entendu amener des choses, dans un même esprit de partage et de convivialité) ;
- à produire une fiche technique, si celle-ci n'existe pas sur le site de l'asso, en collaboration avec une autre personne présente ce jour-là, et à en faire un retour à l'asso (ne pas hésiter à solliciter un des participants pour une assistance pour les prises de vues, et le volet administratif) ;
- à faire retour à l'association de la présente charte signée de l'ensemble des participants pour chaque jour de chantier participatif.

Nous, participants bénévoles, nous engageons :

- à nous munir des outils manuels et des vêtements de protection nécessaires aux travaux

exécutés (lunettes, gants, chaussures...);

- à respecter les consignes de sécurité mises en place par l'autoconstructeur ou le professionnel présent ;
- à respecter l'emploi du temps mis en place par l'autoconstructeur, alternant période d'apprentissage, période de chantier ;

Nous, professionnels, adhérents d'APACHE, nous engageons :

- à travailler conformément aux règles de sécurité, aux règles de l'art et aux attentes des maîtres d'ouvrage ;
- à partager nos connaissances et nos savoirs avec les membres présents sur le chantier ;
- à ne pas conseiller en dehors de nos attributions, connaissances et expériences.
- À respecter la gratuité des échanges entre membres bénévoles, à ne pas accepter ou proposer de rémunération non sujettes à facturation ou à emploi salarié, et à proscrire le travail clandestin des chantiers APACHE.

Nota Bene : En cas de chantier non conforme à cette charte, la présidente se réserve le droit de ne pas engager la responsabilité d'APACHE dans la tenue du chantier.

Date (s) du chantier :

Coordonnées de l'organisateur (nom, adresse, téléphone) :

Adresse du Chantier :

Description de la tâche à effectuer, et méthode utilisée, si celle-ci porte un nom :

Existence ou pas d'une fiche technique sur le site d'APACHE sur cette tâche :

(Si non, l'organisateur s'engage à en produire une et à la transmettre à l'association par le biais de son référent chantier pour mise en ligne)

Assistant pour volet administratif/ prise de photos :

Je m'engage à respecter cette charte et à en promouvoir l'esprit, sur le chantier participatif cité ci-dessus.

Nom

Prénom

Téléphone

Signature